



**G A R A N C E**

Garants de votre  
indépendance

**ASSEMBLEE GENERALE  
MERCREDI 20 JUIN 2018**

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION  
DE L' ARTICLE 13 DU REGLEMENT GARANCE EPARGNE**

**RESOLUTION N°7**

**APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT GARANCE EPARGNE**  
**Modification de l'article 13**

Articles visés	Objet de la modification	Rédaction actuelle	Rédaction proposée
13	<p>Afin de prendre en compte les principes fixés par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « Règlement général sur la protection des données (RGPD) », il est proposé de compléter l'article 13 du Règlement mutualiste GARANCE EPARGNE et de modifier le titre.</p>	<p><u>Article 13 - Informatique et libertés</u></p> <p>Les informations concernant les adhérents sont utilisées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, complétées par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des données à caractère personnel. Les données sont exclusivement communiquées aux différents services de la Mutuelle, et le cas échéant, à ses mandataires, ses réassureurs ou aux organismes concernés par le présent Règlement.</p> <p>Les adhérents peuvent exercer ultérieurement un droit d'accès et de rectifications pour les informations nominatives les concernant en s'adressant au siège de la Mutuelle.</p>	<p><u>Article 13 – Protection des données personnelles</u></p> <p><b>Les données à caractère personnel vous concernant, collectées dans le cadre de l'adhésion au présent contrat font l'objet d'un traitement par GARANCE, en tant que responsable de traitement pour les finalités suivantes : l'instruction de votre demande d'adhésion, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance que vous avez souscrit, la gestion commerciale des adhérents, la réalisation d'enquêtes marketing ou de satisfaction, l'élaboration de statistiques et d'études actuarielles, la lutte contre la fraude, l'organisation de la gouvernance mutualiste et la mise en œuvre d'obligations légales en vigueur.</b></p> <p><b>Lesdits contrats d'assurance constituent la base juridique du traitement, avec le consentement explicite du souscripteur en cas de collecte, le cas échéant, de données concernant la santé. Dans le cadre des finalités précédemment énoncées, les destinataires des données sont les services internes de GARANCE, les sous-traitants, les prestataires et les intermédiaires d'assurance partenaires de GARANCE.</b></p>

**APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT GARANCE EPARGNE**  
**Modification de l'article 13**

<b>Articles visés</b>	<b>Objet de la modification</b>	<b>Rédaction actuelle</b>	<b>Rédaction proposée</b>
<b>13 (SUITE)</b>			<p>Les données sont conservées pour la durée de la relation contractuelle augmentée des délais de prescription associés et prévus par la réglementation.</p> <p>Dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, de limitation du traitement, de droit à la portabilité des données à « Service réclamation –DPO GARANCE - 51 rue de Châteaudun 75442 Paris Cedex 09 » ou <a href="mailto:dpo@garance-mutuelle.fr">dpo@garance-mutuelle.fr</a>, et en joignant la copie d'un justificatif d'identité.</p> <p>Par ailleurs, à l'issue de ces démarches, en cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous avez la possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL sur son site internet : <a href="http://www.cnil.fr">www.cnil.fr</a></p>

**APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT GARANCE EPARGNE**  
**Modification de l'article 13**

**RESOLUTION N° 7**

**Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale du 20 juin 2018 adopte la modification de l'article 13 du règlement GARANCE EPARGNE, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018.**